

# Règlement officiel 2026

## « Concours du logo de BOUCHEPORN »

### Article 1 : Organisateur et Objet du Concours

La municipalité de BOUCHEPORN organise un concours public et gratuit pour la création de son nouveau logo officiel.

Ce logo a pour but de moderniser l'image du village, de valoriser son identité, son patrimoine, son histoire et sera utilisé sur l'ensemble des supports de communication de la commune (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux, courriers officiels, signalétique...).

### Article 2 : Conditions de Participation

- *Éligibilité* : Le concours est réservé aux habitants de la commune et aux mineurs avec autorisation parentale.
- *Gratuité* : La participation est entièrement gratuite.
- *Nombre de proposition* : Chaque participant peut soumettre une proposition.
- *Exclusions* : Les membres du jury et les élus municipaux ne sont pas autorisés à participer.

### Article 3 : Caractéristiques Techniques du Logo

Le logo proposé doit impérativement respecter les critères suivants :

- *Mentions obligatoires* : Faire figurer textuellement le nom du village : BOUCHEPORN.
- *Format* : Les créations doivent être fournies au format numérique (PNG avec fond transparent et PDF haute résolution).
- *Déclinaison* : Le logo doit être lisible aussi bien en couleur qu'en noir et blanc, et rester identifiable lors d'une réduction (ex: format icône pour les réseaux sociaux).
- *Originalité* : L'œuvre doit être une création originale, inédite, et libre de tout droit.

L'utilisation d'images libres de droits ou d'intelligences artificielles génératives sans retouche personnelle majeure est interdite.

#### Article 4 : Modalités d'Envoi

Les projets doivent être transmis avant le 01 septembre 2026 à 23h59.

*Par email* : À l'adresse [mairieboucheporn@gmail.com](mailto:mairieboucheporn@gmail.com) avec pour objet :

« Concours Logo – [Votre Nom/Prénom] »

*Contenu de l'envoi* : Le fichier du logo accompagné d'un court texte (5 à 10 lignes maximum) expliquant la symbolique et le choix des éléments du logo, ainsi que les coordonnées du participant (Nom, prénom, âge, adresse, téléphone) et l'autorisation parentale si mineur

#### Article 5 : Critères de Sélection et Jury

Les projets seront évalués par un jury composé de membres du conseil municipal et de représentants associatifs.

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- *Pertinence* : Adéquation avec l'identité, l'histoire ou le cadre de vie du village.
- *Originalité* : créativité, impact visuel et modernité du graphisme.
- *Lisibilité* : Clarté visuelle et adaptabilité sur tous les supports.

#### Article 6 : Dotation (Prix)

Le gagnant du concours recevra la récompense suivante :

- Une carte cadeau d'une valeur de 150 euros
- La fierté de voir sa création devenir l'identité officielle du village !

#### Article 7 : Droits de Propriété et d'Utilisation

Le lauréat cède à titre gracieux et exclusif tous ses droits de propriété intellectuelle, de reproduction et d'adaptation du logo à la mairie de BOUCHEPORN. La commune se réserve le droit de modifier légèrement le logo sélectionné pour des raisons techniques ou d'harmonie graphique, en concertation avec l'auteur si possible.

#### Article 8 : Acceptation du Règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement (plagiat, dossier incomplet, hors délai) entraînera la disqualification immédiate du candidat.